Taxe communale sur les immondices	Taxe variable: Ordures de ménage: 0,55 EUR par kilo à partir de la 11éme levée + 1,30 EUR par vidange Biodégradables: 0,20 EUR par kilo à partir de la 26éme levée + 1,30 EUR par vidange Taxe de base: 80,00 EUR par ménage + 55,00 EUR par personne isolée. Taxe partielle unique: - emménagements entre le 02.01. et le 30.06. de l'année fiscale: 80,00 EUR par ménage + 55,00 EUR par personne isolée emménagements entre le 01.07. et le 30.11. de l'année fiscale: 40,00 EUR par ménage + 27,50 EUR par personne isolée.		
Taxe sur la distribution d'écrits publicitaires	La taxe est fixée à 0,06 EUR par exemplaire distribué. Pour les exemplaires avec échantillons la taxe sera augmentée de 0,02 EUR .		
Taxe sur la distribution d'écrits publicitaires emballé en plastique	La taxe est fixée à 0,06 EUR par exemplaire distribué. Pour les exemplaires avec échantillons la taxe sera augmentée de 0,02 EUR .		
Taxe sur sépulture, dissémination, conservation des cendres après incinération	La taxe est fixée à 500,00 EUR par sépulture, dissémination, conservation des cendres après incinération.		
Taxe sur discothèques	La taxe est fixée à 1.750,00 EUR par ans et par établissement, qui existait le 1 ^{er} janvier de l'année fiscale.		
Taxe sur l'établissement de documents administratifs	fiscale. a) Document d'identité électronique: - pour personnes de 0 à 12 ans : 0,00 EUR - pour personnes de 12 à 18 ans: 0,00 EUR - pour personnes à partir de 65 ans: 0,00 EUR - pour tout autre citoyen de la commune : 5,00 EUR - Demande de code Pin: 5,00 EUR b) Carte d'identité enfant (avec photo) pour enfants de nationalité étrangère plus jeune que 12 ans : 3,00 EUR c) Premier permis de conduire : 5,00 EUR par délivrance : 5,00 EUR Permis de conduire provisoire : 8,00 EUR Permis de conduire provisoire : 8,00 EUR Permis de conduire international : 0,00 EUR Permis de conduire international : 0,00 EUR d) Passeport européen : 1. Procédure normale : 6,50 EUR - 2. Procédure à terme réduite 15,50 EUR e) Carnet de mariage (qui contient un extrait de l'acte de mariage) 25,00 EUR f) Homologation d'une copie, signature : - Premier exemplaire : 5,00 EUR - Tout autre et même exemplaire : 5,00 EUR		
Taxe sur la construction des raccordements des particuliers à l'égout public	Le montant de la taxe est fixé à 1.000,00 EU unité d'habitation et est à payer au comptant.		

	somme représente la participation du riverain à l'infrastructure d'égouts de la commune de Lontzen.	
Taxe sur immeubles désaffectés	La taxe est fixée à 10,00 EUR/m² avec un minimum de 625,00 EUR	
	Au cas où l'assujetti à l'impôt ne donne au bâtiment	
	aucune nouvelle affectation, le montant de la taxe est	
	doublé pour l'année d'impôt après le premier	
	enregistrement dans le rôle et est triplée pour les prochaines années d'impôt.	
Taxe sur exploitation de carrières.	La taxe est fixée à 10.000,00 EUR par an.	
·	· ·	
Taxe sur force motrice.	La taxe est fixée à 10,00 EUR par kilowatt .	
Taxe sur les véhicules devenus inutiles.	La taxe est fixée à 125,00 EUR par an.	
Taxe sur seconde résidences.	La taxe est fixée à 400,00 EUR par seconde résidence.	
Détermination des redevances pour	- Permis :	
le fait de chercher, l'élaboration et le fait de remettre des documents ainsi que la délivrance de	Art. D.IV.4, D.IV.15 100,00 € Etablir un permis de bâtir, qui est soumis à une enquête publique	
renseignements dans le service	Art. D.IV.16, D.IV.17, D.IV.19 et D.IV.20 150,00 €	
administratif.	- Permis d'urbanisation (par lot) : 150,00 €	
	- Permis d'urbanisation D. IV. 18 à article	
	D.IV.21	
	40,00 €	
	- Informations concernant Art. D. IV. 99-105 40,00 €	
	Permis d'environnement classe I 600,00 €	
	Permis d'environnement classe II : 150,00 €	
	Déclarations classe III : 40,00 €	
	Permis unique classe I : 600,00 € Permis unique classe II : 150,00 €	
	Les redevances pour les demandes de régularisations	
	sont doublées.	
Détermination des redevances pour	215,00 EUR par tonne.	
la collecte des encombrants.	arrivée et par client et pour une quantité limite à 3m³.	
	Chaque ménage de la commune de Lontzen a droit à une collecte annuelle gratuite de 3m³ maximum.	
Centimes additionnels au	Sont fixées à 2.600 centimes additionnels.	
précompte immobilier.		
Taxe communale additionnelle à	La taxe additionnelle est fixée à 6,8 % suivant l'article	
l'impôt des personnes physiques	1 § 2.	
Réglementation pour le	Il est accordé une réduction aux propriétaires de biens	
remboursement de la part	immobiliers de 20% sur la part communale du	
communale sur le précompte	précompte immobilier sous les conditions suivantes :	
immobilier au propriétaire de biens	1. Le demandeur doit être résident le 01.01. de l'année	
immobiliers avec petit revenu.	fiscale dans la commune de Lontzen.	
	2. La valeur de cadastre des biens immobiliers doit être	
	< 750,00 EUR. 3. Le revenu brut du ménage du demandeur de l'année	
	fiscale (le revenu de l'année précédente) ne peut pas	
	dépasser les montants suivants :	

	a) 20.125,00EUR par ménage. b) 10.060,00EUR pour chacun des partenaires vivants		
	séparée de corps.		
	c) augmenté de 2.250,00 EUR par personne à charges4. Il peut être propriétaire d'une maison ou d'un studio.		
Détermination de la redevance sur	La redevance est fixée à 3,50 EUR par renseignement		
recherches et délivrances d'extraits	- 1 feuille et maximal 10,00 EUR .		
du registre de population ou du registre de l'état civil (recherche			
généalogie)			
Détermination de la redevance pour	La redevance est fixée à 50,00 EUR .		
Exhumations. Détermination de la redevance sur	1. L'utilisation de tombeau sur les cimetières de la		
concessions pour l'utilisation de	commune de Lontzen est fixée comme suite :		
tombeau et de mise en	- Tombeau simple : 400,00 EUR		
columbarium sur les cimetières de la commune	 Tombeau double: 600,00 EUR La redevance sur l'utilisation d'un columbarium est 		
de Lontzen.	fixée à 400,00 EUR .		
	L'occupation est limitée à deux urnes par cellule.		
Bodovana nove Vocaventian de la	La durée de la concession est fixée à 50 ans.		
Redevance pour l'occupation de la morgue.	La redevance est fixée à 25,00 EUR par décès.		
Redevance pour le traitement d'une	La redevance est fixée a 140,00 EUR		
demande de changement de prénom	a) Une réduction de la redevance précitée est accordée pour personnes dont le prénom est :		
	- est ridicule ou hideux (en soi, en relation avec		
	le nom, ou parce qu'il est dépassé)		
	- a un son étrange,		
	 prête à confusion, n'est modifié que par un trait d'union ou un 		
	caractère qui change sa prononciation,		
	- est seulement abrégé.		
	b) En application de l'article 3, section 2,		
	paragraphe 4 de la loi du 15 mai 1987, le		
	montant de la taxe pour la demande de		
	changement de prénom des personnes qui sont fermement et irrévocablement convaincues		
	d'appartenir au sexe autre que le sexe indiqué		
	dans l'acte de naissance, et qui ont assumé le		
	rôle de genre approprié pour fixer une taxe de 10% pour demander un changement de prénom,		
	cà-d. 14,00 EUR .		
	Les personnes concernées par les articles 11bis,		
	paragraphe 3, paragraphe 3, article 15,		
	paragraphe 1, paragraphe 5 et article 21, paragraphe 2, paragraphe 2 de la législation		
	coordonnée sur la nationalité belge sont		
	exonérées du paiement de la taxe communale.		
Etablissement d'une grille tarifaire	Description du Location Caution		
pour la location de matériel et	1 1 • • • • • • • • • • • • • • • • • •		
l'exécution de services par les	70 barrières (1 mx 2 m) gratuit -		
employés de la commune de Lontzen pour des tiers	20 Clôtures HERAS gratuit -		
Lontzen pour des tiers			

Élément de scène (2,5 x 2,5 m) = 6,25 m ²	5,00 € / par élément	-
1 échafaudage mobile	gratuit	-
1 feux de signalisation	gratuit	150,00€/pc.
Signalisation routière	gratuit	-
Panneau Parking	gratuit	-
Pupitre avec microphone	gratuit	-
Poubelles (y compris la vidange)	gratuit	-
1 coffret de distribution électrique (sans consommation)	gratuit	150,- €/St.
1 WC	gratuit	150,- €
1 WC pour personne privée	50,- €	150,- €
Minibus - uniquement aux associations de la commune	gratuit	150,- €
Livraison et collecte du matériel	gratuit	-

Les redevances suivantes sont fixées :

Tarif horaire pour le personnel

Contremaître : 45,00 € Ouvrier : 40,00 €

Coût des véhicules et de l'équipement :

- Pelle 55,00 € / heure - Tracteur 55,00 € / heure - 1 gros camion 55,00 € / heure - 1 petit camion 50,00 € / heure - Camionnette de livraison 45,00 € / heure

Baril thermique pour asphalte chaud 45,00 € / heure
Chariot élévateur 45,00 € / heure

- Lame à neige 55,00 € / heure

Les prix indiqués pour le matériel ne comprennent pas les frais de personnel.

Les véhicules ne sont prêtés qu'avec le personnel de la commune.

Utilisation des véhicules en dehors de la commune: + 1 \in / km

Chaque heure commencée compte comme heure facturable.

Frais pour travaux d'affichage

Bâche pour événements dans la commune: gratuit Livraison des cadres pour affichage dans la commune: gratuit